

AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

•

Par arrêté préfectoral, l'enquête publique portant sur l'exploitation d'un établissement de transit, de tri, de broyage et de conditionnement de déchets dangereux et non dangereux par la Société PAPREC Réseau sera ouverte à la mairie de Liouc (commune siège) et de Quissac pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 25 août 2014 au vendredi 26 septembre 2014 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période en mairie :

de Liouc, le mardi de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h30 à 12h30

de Quissac, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

où ils pourront être consultés aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Les observations pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié à l'adresse suivante et à l'attention du commissaire enquêteur M. Pierre COCHAUD:

Mairie de Liouc – 30260 LIOUC,

Mairie de Quissac – 30260 QUISSAC

Celles ci seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Pierre COCHAUD, ingénieur retraité des eaux et forêts, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Jean-Charles DROUET, maître de conférence hors classe en chimie, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur siègera en mairie de Liouc et de Quissac et recevra personnellement les personnes intéressées :

A la mairie de Liouc

- **le lundi 25 août 2014 de 9H30 à 12H30**
- **le vendredi 26 septembre de 14H00 à 17H00**

•

A la mairie de Quissac

- **le jeudi 11 septembre de 14H00 à 17H00**

Le présent avis sera affiché en mairie de Liouc et de Quissac. Il sera également affiché sur le site et sur chacune des voies d'accès à celui-ci par les soins du demandeur ainsi qu'en mairies d'Orthoux Sérignac Quilhan, Brouzet les Quissac et Sardan.

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la cloture de l'enquête en mairie de Liouc et de Quissac ainsi qu'à la sous-préfecture du Vigan.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation, le Sous-Préfet du Vigan

Gilles BERNARD.